

PROMOTION DE LA PARTICIPATION AU CADRE DE VIE

Les jeunes des quartiers défavorisés se trouvent très souvent exclus des décisions politiques qui concernent leur vie quotidienne. Pourtant, ces jeunes ont des idées et des avis qui doivent être pris en compte dans toutes les décisions liées à l'environnement où ils vivent. L'étude de cas ci-contre montre comment une ONG de jeunesse et les pouvoirs locaux/régionaux peuvent améliorer de manière proactive la participation des jeunes.



La participation des jeunes aux processus décisionnels, au niveau tant local que régional du gouvernement, peut non seulement améliorer la qualité des décisions, mais contribuer à faire des jeunes des citoyens plus actifs et engagés. Voici quelques actions qui favoriseront cette démarche :

- ▶ écouter les jeunes et concevoir des services et des équipements en fonction de leurs besoins ;
- ▶ créer des lieux – par exemple conseils et parlements de jeunesse ouverts à tous – pour les jeunes aux niveaux local et régional ;
- ▶ mettre au point des processus inclusifs et transparents qui permettent aux jeunes et à leurs représentants de participer à la planification de leur cadre de vie (au niveau de la ville, de la communauté et des quartiers), en considérant les besoins des jeunes et l'accès aux services publics/équipements collectifs de base comme des éléments centraux ; dans cette optique, parmi les exemples de bonnes pratiques, citons la mise en place, aux niveaux local et régional, d'organes consultatifs de la jeunesse (par exemple conseils municipaux de la jeunesse, parlements ou forums de la jeunesse) permettant à tous les jeunes – qu'ils appartiennent ou non à des organisations ou à des associations – d'exprimer leurs opinions et de présenter des propositions quant à la formulation et à la mise en œuvre des politiques les concernant ; à citer également les principes de cogestion en vigueur dans le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- ▶ utiliser des lieux et des médias prisés des jeunes (par exemple médias sociaux, organisations et centres de jeunesse, clubs sportifs et/ou certains espaces publics) dans le but d'informer et de consulter les jeunes sur les processus de planification les concernant ;
- ▶ offrir aux organisations de jeunesse actives dans les quartiers défavorisés une aide et des ressources durables pour qu'elles puissent toucher les jeunes les plus marginalisés et faciliter leur participation aux débats les intéressants.



Caucasian Institute for Peace Problems Research (CIPPR)¹⁴, région de Shirak (Arménie)

— L'ONG CIPPR organise des projets visant à promouvoir l'engagement des jeunes Arméniens dans la vie locale et régionale, favorisant ainsi l'établissement d'une société civile, la protection des droits de l'homme et la diffusion de valeurs démocratiques dans le pays. Le projet a permis de renforcer la participation des jeunes aux structures et aux processus démocratiques aux niveaux local et régional, en s'appuyant sur les principes énoncés dans la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

— Un groupe de 25 jeunes, âgés de 18 à 30 ans et originaires de la région de Shirak, dans le nord de l'Arménie, a participé au stage de formation. Les jeunes sélectionnés étaient déjà impliqués dans des initiatives, des organisations locales et des réseaux de jeunesse. Bon nombre d'entre eux n'avaient pas la possibilité de s'engager dans la société civile ou dans des activités de jeunesse aux niveaux local et régional, et beaucoup étaient issus de minorités, de milieux socialement défavorisés et de secteurs excentrés économiquement défavorisés.

— L'administration régionale de Shirak et les départements de jeunesse de la municipalité de Gyumri ont l'une et l'autre soutenu le projet, de même que les services publics responsables de la participation des jeunes aux niveaux local et/ou régional.

— En termes de droits sociaux, la formation était axée sur le droit à l'éducation, à la protection juridique et sociale et à la non-discrimination. Les participants ont été sensibilisés à l'importance de leur responsabilité civile et de leur participation aux processus décisionnels aux niveaux local et régional. Le but était aussi qu'ils partagent ces nouvelles compétences et expériences avec d'autres jeunes de leurs communautés, c'est-à-dire qu'ils fassent office de « multipliateurs ». En guise de suivi, un nouveau groupe de jeunes a été créé pour coopérer au développement et à la mise en œuvre d'autres projets locaux et régionaux.

14. Renseignements complémentaires : www.cippr.org, consulté le 1^{er} septembre 2016.